



Tarifs d'outillage, de séjour, des services et frais annexes

Services		
Frais annuels d'inscription et de réinscription sur la liste d'attente pour une autorisation d'occupation annuelle		15 euros TTC
Location de la salle par des entreprises pour l'organisation de séminaires (journée)		100 euros TTC
1 lavage		6 euros TTC
1 séchage		3 euros TTC
Remorquage d'un bateau (hors intervention sécurité) main d'œuvre comprise		100 euros TTC
Main d'œuvre service du port (l'heure)		30 euros TTC
Carte passeport escales (nouvelle adhésion ou modification de carte)		10 euros TTC
Fluides (ponton et terre-plein)		
Bornes de distribution d'eau et d'électricité (présence obligatoire à bord)		
3H d'électricité et d'eau gratuite pour le titulaire d'un poste d'amarrage (ponton uniquement, par journée d'occupation)		
Distribution d'électricité facturée à l'heure (ponton et terre-plein)		3 euros TTC
Distribution d'eau facturée à l'heure (ponton et terre-plein)		3 euros TTC
Forfait électricité pour le chauffage à l'année (ponton uniquement)		200 euros TTC
Carburant		
Application d'une marge de 0,18 centime TTC maximum sur le coût du service		
Utilisation de la cale de mise à l'eau		
Gratuite pour le titulaire d'un poste d'amarrage à l'année et titulaire de contrat hivernage (pendant sa période de contrat)		
Obligation de garer la remorque sur le parking dédié		
1 aller-retour (soit 4 ouvertures de barrière)		5 euros TTC
Forfait 5 A/R (soit 20 ouvertures de barrières)		20 euros TTC
Forfait 10 A/R (soit 40 ouvertures de barrières)		40 euros TTC
Forfait 20 A/R (soit 80 ouvertures de barrières)		70 euros TTC
Forfait 50 A/R (soit 200 ouvertures de barrières)		100 euros TTC
la carte réutilisable		10 euros TTC
Utilisation du terre-plein		
Stationnement limité à 1 mois, et gratuit 1 mois pour le titulaire d'un poste d'amarrage à l'année (hors fluides)		
Toute journée commencée est due		
Séjour	m2/jour	0,5 euros TTC
	m2/ semaine	2 euros TTC
	m2/mois	5 euros TTC
	m2/an réservé aux chantiers pour des travaux	50 euros TTC